



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE
LA PLANIFICATION ECONOMIQUE
Projet de Développement Local pour l'Emploi



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
MONDIALE

RECRUTEMENT D'UN CABINET EN CHARGE DE PREPARER LES ETUDES
D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR LES MICROS PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES FINANCEES PAR LE FONDS CATALYTIQUE DU PROJET
DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI

BURUNDI

PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI (PDLE)

Don : D225-BI

No.de référence STEP : BI-PIU-207046-CS-LCS

Demande de Manifestations d'Intérêt N° DMI/.342/PDLE/2020

Date de publication : 17 décembre 2020

Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : 04 Janvier 2021 avant 17 heures 30 minutes,
heure locale.

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a bénéficié d'un don de 50 millions de dollars américains de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE), et a l'intention d'utiliser une partie de ce Don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: « *Prestations d'un Cabinet pour la réalisation des études d'impacts environnemental et social pour les Micros Petites et Moyennes Entreprises financées par le fonds catalytique du Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE)* ».
2. Les services du consultant (« Services ») consiste à réaliser des études d'impact environnemental et social pour les MPME sélectionnées pour le financement au fonds catalytique du PDLE dans les filières de construction (argile, pierre et secteur associé) et agribusiness (fruit, pêche, huile de palme et autres secteurs apparentés). Ces instruments de sauvegarde serviront aux promoteurs des MPME à maîtriser et gérer, lors de l'exécution des activités de leurs unités de production et transformation, les nombreux impacts négatifs significatifs générés qui sont pour la plupart négligés jusqu'aujourd'hui.
3. Le PDLE invite les Cabinets admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus et dans les termes de références à retirer à la réception au siège du PDLE sise avenue de la JRR n° 16, Immeuble SN House, 4^{ème} Niveau, B.P.1333 BUJUMBURA.
Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution de ces Services. La mission sera confiée à un Cabinet de Consultants ayant des compétences prouvées en étude d'impact environnemental et social. Le Cabinet devra avoir réalisé des études similaires dans le cadre des projets financés par la Banque Mondiale, en particulier le PDLE, et avoir produit au moins trois



études d'impact environnemental et social sur les filières retenues dans le cadre du financement des MPME par le fonds catalytique du PDLE (Agribusiness, Construction).

En outre, le Cabinet devra posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière d'études environnementales et sociales. Le Cabinet devra aligner des Consultants environnementalistes et sociologues hautement qualifiés et d'autre personnel d'appui des domaines diversifiés correspondant à la filière d'étude.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » janvier 2011 révisées juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection au Moindre Cout (SMC), conformément aux directives « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale », Edition de janvier 2011, révisée juillet 2014.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse du PDLE sis avenue de la JRR n° 16, Immeuble SN House, 4^{ème} Niveau, B.P.1333 BUJUMBURA, Tél : 22 28 01 66, tous les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, ou consulter le Site Web du Projet: www.pdle.bi E-mail: pdle@pdle.bi .
8. Les manifestations d'intérêt comprenant une lettre de candidature et les documents prouvant l'expérience du cabinet seront déposés ou envoyés au siège du projet à l'attention de Monsieur le Coordonnateur a.i du PDLE par courrier électronique dans les délais , au plus tard **le 04 Janvier 2021 à 17h30 min** heure de Bujumbura, à l'adresse pdle@pdle.bi, jbipfubusa@pdle.bi et portant la mention: « **Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Cabinet en charge de préparer les études d'impacts environnemental et social pour les Micros Petites et Moyennes Entreprises financées par le fonds catalytique du Projet de Développement Local pour l'Emploi**».

Pour autorisation de publication

Joseph BIPFUBUSA

Coordonnateur a.i du PDLE

